

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 1

Artikel: Villarzel l'évêque des origines à 1798
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

anciennes. Malgré son apparence archaïque, elle se rattache par sa forme, ses moulures, au style gothique décadent ¹.

Je laisse pour le moment de côté les fresques qui ont été mises à jour sur les parois latérales de la nef. Elles méritent une étude spéciale.

(*A suivre.*)

Fréd. GILLIARD.

VILLARZEL L'ÉVÊQUE

des origines à 1798.

Essai d'histoire locale par ANDRÉ KOHLER.

(Avec plan)

Avant-propos.

L'historien, pas plus que le naturaliste, ne peut négliger l'étude des petits, même des infiniments petits : les monographies jouent leur rôle dans l'élaboration de l'histoire générale. Sous le titre *Un coin de terre genevoise* ², l'histoire du Mandement et chastellenie de Jussy l'Evêque, d'André Corbaz, est un modèle du genre.

Comparées à cet ouvrage, richement illustré et d'une lecture constamment attrayante, les pages qui suivent ne sont qu'une esquisse, une trop sèche esquisse à notre gré. Telles quelles, elles mettent cependant en évidence les causes qui ont influé sur l'évolution d'une localité à travers les âges et permettront peut-être, par des exemples concrets, de saisir mieux le jeu de certaines institutions. Heureux déjà si elles ne servaient qu'à sauver de l'oubli quelques documents, nous aimons à croire qu'elles constituent une contribution, si modeste soit-elle, à l'histoire du Pays de Vaud, puisque cette fraction du territoire épis-

¹ Viollet-le-Duc constate qu'en France aucune église n'a conservé, à sa connaissance, de chaires à prêcher antérieures au XV^{me} siècle.

² Genève, Atar, 1916.

copal dont Villarzel était le chef-lieu n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude spéciale.

Au cours de ses recherches l'auteur a souvent mis à l'épreuve la complaisance des archivistes de l'Etat, MM. Reymond et Chastellain, et de leur aide, M. Jomini : il tient à leur exprimer ici sa gratitude ; il remercie également M. le professeur Ch. Gilliard qui lui a fourni d'intéressantes indications tirées des comptes baillivaux, M. Ed. de Miéville qui lui a communiqué diverses pièces, enfin les autorités communales et M. le pasteur de Villarzel qui ont aimablement répondu à des demandes de renseignements.

La mention des sources consultées s'imposait dans un travail tel que celui-ci ; les plus fréquemment citées sont indiquées par les abréviations suivantes :

- A. V. = Archives communales de Villarzel.
- A. C. = Archives cantonales.
- O. B. M. = Onglets du bailliage de Moudon (10 volumineux recueils renfermant la correspondance des baillis bernois).
- M. D. R. = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.

Il faut signaler l'absence de manaux et de comptes de gouverneurs ou de commune, ainsi que la disparition presque totale des registres de la cour de châteltenie ; les uns et les autres auraient fourni un complément important d'informations.

Nos notes indiquant l'équivalence des *mesures* sont tirées du *Dictionnaire historique* de Martignier et de Crousaz. Cet ouvrage calcule le pouvoir d'achat des *monnaies* d'après le prix du blé ; aujourd'hui pour le déterminer on se base volontiers sur la valeur de la journée de travail. Ajoutons que le florin, monnaie de compte usitée dans le Pays de Vaud, se subdivisait en 12 sols¹, de 12 deniers chacun ; dès le commencement du XVII^{me} siècle il fut compté pour 4 batz de Berne (valeur argent du batz = environ 0 fr. 15).

¹ Appelés aussi *gros*.

VILLARZEL

Nom et origines.

Le nom de Villarzel apparaît pour la première fois dans un document du XIII^{me} siècle (Cartulaire, M. D. R., VI, p. 46 et 49), sous la forme *Vilarsel* ; il s'orthographie *Villarzel* jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle ; le *z* ne remplace l'*s* dans les actes des archives communales qu'à partir de 1610. — Il dérive de *villaricellum*, diminutif de *villare* ou *villarem*, cité par Ducange et signifiant petit village : le patois *Veladzi* confirme cette étymologie.

Selon Jaccard (Essai de toponymie, M. D. R., 2^{me} série, VII) les noms qui se rattachent à *villare*, très fréquents dans la Suisse romande, désignent des localités dont le premier possesseur aurait « généralement » été un colon german ; dans certains cas, croyons-nous, l'établissement pourrait être antérieur. Sans vouloir affirmer l'existence de Villarzel à l'époque helvète-romaine nous pensons que son emplacement, présentant des avantages et pour la culture et pour la défense, invita de très bonne heure les hommes à s'y installer. De Bonstetten (Carte archéol. du c. de Vaud) y signale la découverte de diverses antiquités, de tuiles romaines entre autres. Leur présence en ces lieux n'a rien d'étonnant : le territoire de Villarzel, s'étendant sur les hauteurs qui bordent à l'est la vallée de la Broye, à une dizaine de kilomètres au sud de Payerne, se trouve à proximité de la ligne suivie jadis par la voie romaine qui passait par Lovattens, Villars-Bramard, Sedeilles, Châtonnaye, Trey et Domdidier, pour aboutir à Avenches.

La dénomination *Villarzel l'Evêque* (= Villarzel de l'Evêque), fréquente au XVI^{me} et au XVII^{me} siècle, est déjà employée au XV^{me} (A. V., 1486) ; elle servait à établir une distinction entre le village broyard et Villarsel-le-Gibloux,

au sud de Fribourg, et s'explique par le fait que le premier, jusqu'en 1536, appartint à l'évêque de Lausanne, dont les diverses terres, enclavées dans le Pays de Vaud savoyard, formaient une principauté relevant de l'Empire.

Château et bourg.

Villarzel dut être réellement pendant longtemps un « petit village », un bien petit village, puisqu'aucun document ne le mentionne avant le commencement du XIII^{me} siècle ; la construction d'un fort, voilà la circonstance qui le tira de l'obscurité.

« *Fecit fieri castrum de Vilarsel* » écrit l'auteur de la Chronique des évêques à propos de Berthold de Neuchâtel (M. D. R., VI, p. 46) : il fit bâtir le château de Villarzel. Et c'est tout. Berthold ayant occupé le siège épiscopal de 1212 à 1220, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer celle de la construction. L'édifice était-il en bois comme le château primitif de Dommartin, incendié en 1235 ? La question peut se poser, car un peu plus loin le chroniqueur rapporte que Boniface, évêque de 1230 à 1239, fit faire les murs du château de Villarzel (*fecit fieri muros castri de V.*). Toutefois ce dernier passage pourrait signifier qu'alors seulement le château fut entouré d'une muraille extérieure.

Le choix de l'emplacement s'explique facilement. Villarzel défendait au septentrion le territoire épiscopal que Lucens couvrait au sud. Le château gardait le point faible d'un éperon de terrain aux pentes rapides, entouré d'un ravin profond et situé au nord du village actuel ; sur cet éperon s'éleva le bourg (*burgum, oppidum*), ceint lui-même d'une muraille dont quelques pans ruinés subsistent encore au midi, à l'est et à l'ouest.

Quant aux raisons qui poussèrent les évêques à entreprendre ces travaux de fortification, certainement coûteux,

il est aisé de s'en rendre compte. Tout d'abord en ces temps d'insécurité perpétuelle, résultant de la faiblesse des souverains, Empereurs ou comtes de Savoie, ce n'étaient partout qu'incursions à main armée, guerres de seigneur à seigneur, de village à village, de ville à ville. D'autre part les avoués, au lieu de protéger les évêques, comme leur charge leur en faisait un devoir, entraient en conflit avec eux et cherchaient à les dépouiller de leurs droits, de leurs propriétés. Berthold de Neuchâtel et ses prédécesseurs avaient eu particulièrement à se plaindre du dernier des Zähringen ; le fondateur du château de Villarzel, dans l'acte par lequel il s'engage à ne plus concéder l'avouerie à qui que ce soit (M. D. R., VII, p. 31) reproche à ce duc « les rapines, les incendies, les homicides, les lésions, les mutilations », dont ont souffert non seulement les laïques, mais les clercs et les prêtres, sujets de l'Eglise de Lausanne. Les armes spirituelles — l'excommunication —, dont les évêques faisaient un fréquent usage, ne leur suffisaient pas toujours à garantir les biens, la vie de leurs administrés : de là la nécessité de construire des châteaux, points d'appui pour la défense, lieux de refuge pour les populations. « Les bergers doivent par leur sollicitude diligente éloigner les loups de la bergerie, et instruits par les maux passés chercher avec plus de vigilance à prévenir les maux futurs », ainsi s'exprime Berthold au début de la charte citée plus haut. Boniface lui aussi avait des motifs sérieux d'être sur ses gardes : son prédécesseur immédiat, Guillaume d'Ecublens, avait dû guerroyer contre Aymon de Faucigny, avant de pouvoir racheter l'avouerie que ce dernier avait acquise des comtes de Kybourg (M. D. R., VII, xv et p. 33).

Que Berthold et Boniface aient songé avant tout à maintenir l'intégrité du domaine épiscopal et à mettre leurs sujets à l'abri de violences sans cesse renouvelées, ce que nous savons du caractère de ces prélats n'en fait pas un doute :

le premier, à en croire la Chronique (M. D. R., VI), fut pleuré non seulement du clergé, mais de tout le peuple ; le second se distinguait non moins par son noble caractère que par sa science (M. D. R., VI). A la première alarme, les habitants des villages du ressort pouvaient se retirer eux et leurs biens dans l'enceinte du bourg.

Le château de Villarzel joua-t-il un rôle dans la guerre entre Guillaume d'Ecublens (év. de 1221 à 1229) et le sire de Faucigny, ou dans les luttes entre Jehan de Cossonay (év. de 1240 à 1273) et les sires de Savoie et de Faucigny ? C'est fort possible, mais nous n'avons pas trouvé de documents pour étayer cette opinion. Nous sommes mieux renseignés sur la période suivante. En 1295 la guerre éclata entre l'évêque Guillaume de Champvent (1273 - 1301) et se prolongea jusqu'en 1300 : durant cette guerre, selon de Charrière (M. D. R., V, p. 67) les sires Henri et Guillaume de Villarzel, fils de Guillaume, se soulevèrent contre l'autorité de leur suzerain et refusèrent de reconnaître leurs châteaux de Villarzel et du Châtelard comme fiefs de l'évêque. Celui-ci, allié au seigneur Jehan de Cossonay, marcha contre les rebelles ; leurs châteaux furent, à en croire le manuscrit Pasche (XVII^{me} siècle ; cité par de Charrière) « saisis par trahison et réduits en la mense épiscopale » ; Guillaume de Villarzel mourut avant la fin de la guerre et les titres de sa maison périrent dans l'incendie qui suivit la prise de Villarzel (*op. cit.*).

Les hostilités continuèrent entre Louis I, baron de Vaud et l'évêque Girard de Vuippens (M. D. R., VII, p. 96), auquel succéda Otton de Champvent (1309 - 1313). En 1313 un frère d'Henri et de Guillaume de Villarzel, Conon, prieur de Saint-Maire, après s'être soumis lui et ses biens à la puissance de Louis II, baron de Vaud, fils du précédent, et s'être fait recevoir bourgeois de Moudon, s'empara du château de

Villarzel ; sommé par le Chapitre de le rendre, sous peine d'excommunication (A. C., Inv. gén. C. IV. 171), il refusa d'obtempérer ; ce fut le baron qui, par un traité conclu en 1316 avec l'évêque Pierre d'Oron (1313 - 1323) s'engagea à le remettre en mains de son légitime propriétaire (M. D. R., VII, p. 99). Pour rentrer dans ses droits le prélat avait dû conclure une alliance avec le comte de Savoie, Amédée V : le traité du 18 octobre 1316, constate qu'à cette date Louis, à la tête d'une armée, bloquait Villarzel après avoir dévasté les terres de l'Evêché (M. D. R., VII, p. 88). Cependant les démêlés des évêques avec les seigneurs voisins de Villarzel continuèrent. En 1331, Jean de Rossillon (év. de 1324 à 1341) eut à se justifier d'une accusation portée contre lui par Henri de Villarzel et Jaquier de Châtonnaye. Ceux-ci se plaignaient de ce que « durant la guerre qui ha estey entre lo Segnyour de Granczon Monsignour Girard de Montfaucon, et lo dit Monsignour L'Evesque de une part, et le Segnyour de Montagnye, de autre, les gens au dit Monsignour L'Evesque, ce est à saveyr de Lucens, de Villarsel, a banneres levées, et les gens armés à la bannire Monsignour L'Evesque levée, sunt venu ès viles de Marnant, de Treyz, don Reposyour, de Chatenaex et de Mydes et ont ars (*brûlé*) ès dites villes les maisons es homes de Henry et Jaquier desus dit et pris lor bins et lor forres » (M. D. R., VII, p. 103). L'évêque prouva que les plaignants lui avaient fait la guerre et fut acquitté par les commissaires de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, chargés de statuer sur l'affaire ; mais ce n'est qu'en 1335 qu'un accord définitif fut conclu entre Jean de Rossillon d'une part et Henri et Perrod de Villarzel de l'autre.

Dès lors les quelques actes où il est encore question du château et du bourg de Villarzel ne concernent que les charges incombant aux sujets du ressort en retour de la protection

accordée : ils devaient contribuer au maintien des fortifications par des corvées (Acte de 1335, A. C., C. IV. 252; acte de 1377, A. V.) et par une imposition annuelle de 3 sols par feu ¹ (Acte de 1416, A. C., O. B. M., II, p. 259) ; ils étaient tenus d'aider au seigneur évêque contre tous et « sa bannière ensuivre quantes fois ils en étaient requis et aux bâtiments ² de Villarsel venir » (Acte de 1335, A. C., O. B. M., III, p. 769).

La répartition des frais et des travaux entre les intéressés ne se faisait pas toujours sans contestations ; preuve en est un acte de 1377 (A. V., et A. C., O. B. M., II, p. 259) fixant la participation des gens de Granges aux ouvrages à exécuter : « Que tous ceux qui ces présentes lettres verront sachent qu'y ayant une difficulté ventillante entre les prud'hommes et habitants de Villarzel d'une part, et les prud'hommes de Granges d'autre part, au sujet de la fortification et réparation des bâtiments et autres choses nécessaires à faire de la dite ville de Villarzel... nous les pré-nommés de Granges ...devons faire à nos frais les murs et murailles de l'épaisseur du mur des dits bâtiments de la dite ville de Villarzel, planter les pieux et les faire et faire les fossés et les curer et maintenir perpétuellement les choses susdites en bon état, assavoir depuis le coin de la maison d'Uldrizod Joudon jusques à la moitié du chesaux de feu Perrod Joudon père du dit Uldrizod, ...que nous devons avoir de la chaux et du bois suivant la quantité du mur que nous devons faire... et nous les pré-nommés de Villarzel en notre nom et celui de nos autres adjoins devons faire à nos propres frais le reste des bâtiments, pieux et fossés de la

¹ En 1410 une journée de manœuvre se paie 1 sol lausannois. (Martignier, *Dict. hist.*)

² Fortifications.

ville de Villarzel et sommes tenus les maintenir à perpétuité en bon état sans y apporter aucun empêchement à l'avenir » (Traduction de 1776, A. V.).

Pour aider les habitants de Villarzel à réparer leurs fortifications, l'évêque Guillaume de Challant leur accorda, en 1407, le droit de percevoir l'*ohmgeld*, impôt sur la vente du vin au détail (A. C., Inv. gén. C. IV. 463).

En 1452 les « prud'hommes de toute la terre » ordonnent un « giette » et des charrois pour la réparation des murailles de Villarzel ; en 1475 un « giette » est levé dans le même but (A. C., Br 41).

Toutefois, au XV^{me} siècle et au XVI^{me} siècle la place de Villarzel paraît avoir perdu de son importance stratégique, car les relations des guerres de Bourgogne et de la Conquête bernoise sont muettes à son égard. Quelques auteurs (Levade, Martignier, Attinger, entre autres) rapportent qu'en 1447 il fut pris et détruit par les Fribourgeois : il y a là une erreur reposant sur une confusion avec Villarzel-le-Gibloux (Cf. Arch. hérald. suisses, 1903, p. 104). Lutz place le même événement en 1477 ; mais à ce moment Fribourg n'était point en guerre avec l'évêque.

Tout ce qu'on peut dire de positif c'est que la destruction de l'antique forteresse eut lieu entre 1475 et 1536. En effet, en 1475 un « giette est faict pour garder le château et bourg de Villarzel à cause de certaines sorties des seigneurs de Berne et de Fribourg » (A. C., Br 41) ; d'autre part un acte de 1663 (A. C., O. B. M., II, p. 59) mentionne que le château était « déjà ruiné avant la prise du Pays » et les *Reconnaissances de 1606* déclarent qu'il fut « brûlé ». Ajoutons que, lorsqu'en 1476, après la bataille de Morat, une partie des Confédérés marchèrent sur Lausanne, Villarzel semble avoir été épargné, car les chroniqueurs n'en parlent pas, tandis

qu'ils signalent le pillage et l'incendie de Surpierre et de Lucens. De même en 1530, lors de l'expédition contre les gentilshommes de « la Cuiller », il fut laissé sur la gauche ; en cette dernière circonstance, sous l'empire de craintes bien compréhensibles, Granges et Villarzel avaient supplié le conseil de Lausanne « de les prendre sous sa protection et d'y faire apposer les armoiries de la ville », dans l'espoir que ces insignes d'une ville combourgeoise seraient respectés par l'armée de Berne et de Fribourg (M. D. R., XXXVI, p. 106).

En 1665 il ne reste plus que « la grande tour » (A. C., O. B. M., I) ; elle est figurée en élévation sur deux plans de 1675 (A. C.). Sur l'un elle sert d'appui à un petit bâtiment percé d'une grande porte ronde. Sur l'autre, au nord de la tour se voit un édifice sans toiture, sous lequel on lit « place du château » ; à l'occident se trouve l'entrée du bourg : une porte s'ouvre sur une cour d'où une seconde porte ne faisant point face à la première mène à l'intérieur. La muraille qui entoure le bourg est percée, à l'ouest, d'une poterne, tout près de l'unique fontaine, située hors de l'enceinte¹. Tandis que les « reconnaissances » de 1607 signalent l'existence d'une vingtaine de maisons dans le bourg, il n'en renferme plus que huit, y compris la cure, en 1675.

L'indication « au Chastalet » servant à désigner le monticule circulaire et l'esplanade triangulaire au nord-ouest du bourg laisse supposer qu'il y avait là jadis un fort avancé ; la tradition s'en perpétua, car sur son plan de 1823 le commissaire Des Alliaux note « Ici fut une tour »².

¹ Un pré situé à l'endroit où se trouvait la fontaine porte le nom de « pré de la possierle » (potierle = poterne).

² Y avait-il, antérieurement, en cet endroit un *châtelard* ? Non loin de là se trouve d'après les « reconnaissances » de 1585 et de 1607 le lieu dit « en Vieux chastel ».

Ce dernier plan indique également le tracé de l'enceinte, rectiligne à l'est, semi-circulaire à l'ouest. Ce qui reste encore des murs est en moëllons noyés dans le mortier, tandis que la terrasse du château (actuellement cimetière) est en grosses pierres de taille. La tour, carrée, massive, au toit surmonté de deux épis de métal dont les girouettes aux armes de Berne furent enlevées en 1798, attire l'artiste et retient l'archéologue : à mi-hauteur l'appareil de la maçonnerie change, témoignant d'une reconstruction ; à la partie inférieure a été murée — très anciennement — la porte où aboutissait primitivement le pont-levis¹. En 1582 les Bernois installèrent dans la tour une prison et des greniers (compte baillival) ; après la Révolution la commune l'acheta pour y loger ses pauvres (Manuscrit Gilliéron, à la Bibl. cant.).

Le nom de *motte*, donné à un terrain à l'ouest de la tour, et celui de *chafaz*, à un verger près de la cure, rappellent encore les anciennes fortifications.

A diverses époques les ruines du château et des murailles ont dû servir de carrière de matériaux, ce qui en explique la disparition presque complète. Le bourg ne paraît pas avoir jamais occupé entièrement l'espace renfermé dans l'enceinte : comme à Gruyères et en d'autres lieux, une place avait été réservée pour le bétail qu'on y abritait en temps de guerre ; à l'heure qu'il est, « en la ville », outre la tour, l'église et la cure, il n'y a plus que trois maisons et un four : des raisons d'ordre pratique firent abandonner graduellement le bourg pour le village, plus rapproché des terres cultivées et d'un accès plus facile.

(A suivre.)

¹ Des Alliaux, en 1823, parle du pont-levis situé « près de la tour » (Archives de la cure).